

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DELIBERATION : 2023-029

Code matière : 7.1.2

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron

Arrondissement de Millau

Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 13

de Votants : 15

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 07 Avril 2023**

L'an deux mil vingt trois, le sept avril à 20h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : M. Simon PUECH à Mme Claudine IACOVO, Mme Marie-Claude SIRE à Mme Isabelle NEGRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-François VIDAL

OBJET : Vote du budget primitif 2023 : Budget assainissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses Recettes : 183 791.13 €

Investissement Dépenses Recettes : 126 632.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité : APPROUVE le budget primitif du budget assainissement pour l'année 2023.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire